

GUIDE EXPERT

Table des matières

Se déclarer expert	1
Traiter, valider et coter une demande d'avis	4
Traiter	4
Valider	4
Coter	4
Vous êtes en cabinet, structure ou établissement ?	5
Les délégations	5
Les comptes de service	5
Cas pratique n1 : Professionnel libéral et secrétaire	5
Cas pratique n2 : Cabinet avec plusieurs professionnels ou service hospitalier	5

Se déclarer expert

Le Gcs Sara référence des professionnels de santé qui se déclarent volontairement et de manière autonome comme « expert » dans l'annuaire régional des professionnels.

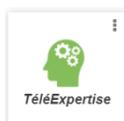


Les professionnels experts sont identifiés par ce symbole à côté de leur nom dans l'annuaire régional et sont donc susceptibles d'être sollicités pour des avis via le bouton « Demander une téléexpertise ». Cela n'entraîne pas une obligation contractuelle de répondre aux demandes.

La déclaration se fait dans la page des préférences expert.

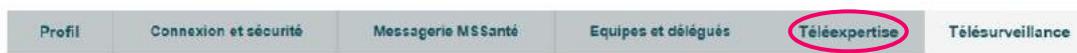
Elle est accessible :

- Depuis l'appliquette



dans « MonPortail »

- Depuis MonSisra web : en haut à droite, cliquer sur « Préférences » puis sur « Téléexpertise »



- Depuis MonSisra Bureau : en haut à droite, cliquer sur la roue dentée, puis sur « Mon profil Sara » et ensuite sur « Téléexpertise »



- Via le lien d'accès direct <https://www.sante-ra.fr/teleexpertise/expert>

Vous pourrez alors vous inscrire dans l'annuaire des experts à titre individuel ou y inscrire un compte dont vous êtes délégué. Cocher la case et un ensemble de champs supplémentaires apparaît alors et vous permet de préciser votre activité.

Agir en tant que Mme Grazia RIBBENI

Je souhaite apparaître dans l'annuaire régional des experts.

En quelques lignes vous pouvez décrire votre activité.

Il est **IMPÉRATIF** de décrire aussi les limites de demandes d'avis pour lesquels vous ne souhaitez pas répondre ainsi que le territoire. Le contenu de ce champs de texte apparaît lorsque un confrère vous recherche dans l'annuaire.

Description de mon activité (obligatoire)

Décrire ici votre activité d'expert, afin d'orienter au mieux les demandeurs. Ces informations apparaîtrons dans les résultats de recherche dans l'outil MonSisra

Exemple : Expert en ____, je réponds à des demandes d'avis dans le département ____ et je répond dans un délai maximal de ____ jours

Il est possible d'apparaître dans l'annuaire, mais d'utiliser un autre outil de téléexpertise que MonSisra. Le demandeur sera alors redirigé vers l'outil de l'expert

Outil de télémédecine

Je souhaite recevoir et répondre à mes demandes via

MonSisra (télécharger l'application sur www.monsisra.fr)

Je renseigne l'url d'un autre outil

Il est possible de décrire les prérequis que vous exigez en texte libre et/ou en rajoutant des pièces jointes (par exemple un formulaire pdf, word...). Le contenu de ce champs et les fichiers apparaîtront automatiquement au début de la demande d'avis.

Vous pouvez exiger, ou non, que le requérant sélectionne dans le référentiel régional l'identité du patient lors de sa demande.

Gestion des demandes autour d'un patient

- Je souhaite que les demandes en télémedecine qui me sont adressées **contiennent l'identité du patient**
- Je laisse la possibilité au demandeur d' **anonymiser** ses demandes de télémedecine

Décrire ici les prérequis éventuels exigés de vos demandeurs : documents à joindre, éléments, indispensables autour du patient, etc.

Exemple : Merci d'indiquer votre numéro de téléphone et celui du patient si possible. Merci de joindre le cas échéant les comptes-rendus de laboratoire. Merci de retourner la fiche ci-dessous complétée.

CHOISIR UN FICHIER

fiche.docx X

Demande d'expertise

SPECIMEN Jacques (42 ans)

Reçu sur le compte Dr Remy PERRETT

Éléments demandés par l'expert :
Exemple : Merci d'indiquer votre numéro de téléphone et celui du patient si possible. Merci de joindre le cas échéant les comptes-rendus de laboratoire. Merci de retourner la fiche ci-dessous complétée.

Documents à remplir et à joindre dans la conversation :
[fiche.docx](#)

Mme. Grazia RIBBENI - à l'instant

Rédiger un nouveau message (Ctrl + Entrée pour envoyer)

Envoyer

Dans ce cas, vous pouvez rendre obligatoire la saisie du numéro de sécurité social du patient (nécessaire à la cotation), dans la section suivante.

Facturation

Les actes et téléexpertise sont rémunérés pour l'expert comme pour le demandeur. Pour coter l'acte en tant qu'expert, il vous faut le numéro de sécurité sociale (NIR) du patient
[Cliquez ici](#) pour en savoir plus

- Je souhaite que le NIR soit demandé obligatoirement au requérant
- Je souhaite que le NIR soit demandé mais non obligatoire
- Ne pas demander le NIR au requérant

Numéro de sécurité sociale

Pour permettre le remboursement de l'acte de téléexpertise, veuillez renseigner le numéro de sécurité sociale de votre patient :

Ignorer cette étape

VALIDER



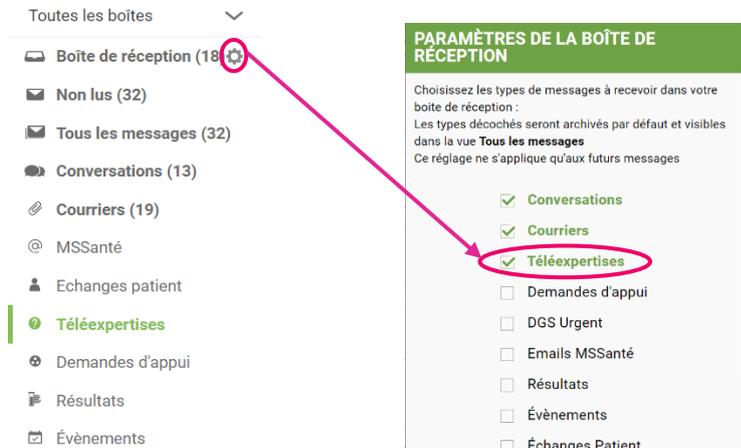
Pensez bien à enregistrer, les changements ne sont pas pris en compte automatiquement.

Enregistrer Annuller

Traiter, valider et coter une demande d'avis

Traiter

Vous retrouvez toutes vos demandes d'avis dans MonSisra, dans le répertoire « Téléexpertises ». Pour visualiser ces messages dans le répertoire « Tous les messages » Cliquez sur la roue dentée à côté de « Boîte de réception » puis cochez la case « Téléexpertises »

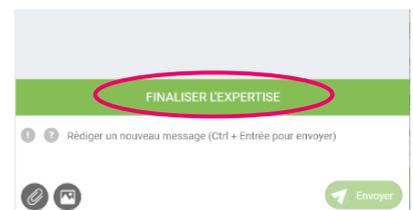


Si vous utilisez MonSisra Bureau vous pourrez choisir d'enregistrer les pièces jointes dans votre répertoire d'enregistrement. Pour cela, cliquer sur la roue dentée en haut à droite, puis sur « Répertoire d'enregistrement des documents » et cochez la case relative à la téléexpertise en bas de la page qui apparaît.



Valider

Lorsque vous avez terminé la demande d'avis, cliquez sur le bouton « Finaliser l'expertise ». Il vous sera proposé de coter l'acte, puis d'éditer la synthèse de la conversation. Celle-ci sera envoyée dans la conversation ainsi que dans votre dossier patient si celui-ci a été configuré à cet effet.



Coter

Si vous souhaitez rentrer vos téléexpertises dans votre logiciel de facturation, vous pourrez accéder à une page d'export de votre activité. Celle-ci se trouve dans l'appliquette « Téléexpertise » de « MonPortail » en cliquant sur « Extraire mon activité ». Elle est également accessible via ce lien <https://www.sante-ra.fr/poulpy/private/tle-export>. Vous pourrez alors extraire en format Excel les données des téléexpertises entre 2 dates de votre choix.

Vous êtes en cabinet, structure ou établissement ?

Grâce au système de délégations et de comptes de service, vous pouvez accélérer la gestion des demandes d'avis.

Les délégations

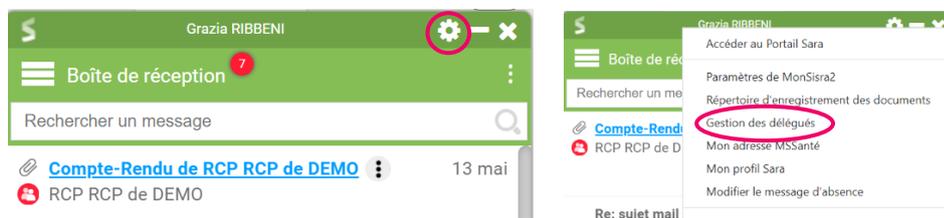
Lorsque un professionnel P1 nomme un professionnel P2 délégué, P2 a accès à la boîte de réception de P1 et peut agir au nom de P1 (envoyer un courrier, répondre, ...). P2 peut également gérer les préférences expert de P1 et accéder à son export d'activité.

Pour que P1 puisse faire les mêmes choses avec la boîte de réception de P2 il faut que P2 nomme P1 son délégué.

Depuis MonSisra web : en haut à droite, cliquer sur « Préférences » puis sur « Equipes et délégués »



Depuis MonSisra Bureau : en haut à droite, cliquer sur la roue dentée, puis sur « Mon profil Sara » et ensuite sur « Equipes et délégués »



Ensuite ajouter les délégués dans la section correspondante et cliquer sur l'icône  pour qu'elle devienne orange 

Dès que un professionnel ajoute une Personne Morale (PM) à ses délégués, tous les délégués de cette personne morale vont également devenir ses délégués. C'est ce que l'on appelle le Rebond de Délégation. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

Les comptes de service

Un compte de service ou de « Personne Morale » repose sur une adresse de messagerie sécurisée de santé qui peut être gérée par plusieurs professionnels, chaque professionnel devant posséder un compte individuel et une adresse de messagerie sécurisée de santé nominative. Cela permet par exemple d'avoir une adresse de messagerie sécurisée de santé au nom d'un cabinet ou d'un service hospitalier et d'être visible dans l'annuaire régional au nom de la structure ou du service. Grâce au système de délégations, les professionnels rattachés au compte de service peuvent gérer les préférences expert de ce dernier et accéder à son export d'activité.

Cas pratique n1 : Professionnel libéral et secrétaire

Il suffit que le professionnel se déclare expert et désigne le secrétaire comme son délégué. Le secrétaire pourra donc accéder à l'intégralité des échanges du professionnel, modifier ses préférences et accéder à son export d'activité.

Cas pratique n2 : Cabinet avec plusieurs professionnels ou service hospitalier

Si les avis sont rendus par plusieurs professionnels d'un même cabinet/service/structure, vous pouvez demander recourir à l'utilisation d'un compte de personne morale / compte de service, auquel vous pourrez associer la liste des professionnels que vous souhaitez. Le compte de service peut être déclaré en tant qu'expert via la page des préférences. Tous les professionnels rattachés au compte ont les mêmes droits et peuvent répondre aux demandes d'avis.

Chaque professionnel rattaché au compte peut exporter l'activité de celui-ci. Pour chaque téléexpertise vous trouverez, entre-autre, le nom du compte de service et le professionnel qui a finalisé la demande d'avis via le bouton « Finaliser l'expertise », ainsi que d'autres données nécessaires à la facturation.

Dans le cas particulier des établissements de santé, plusieurs comptes de service peuvent être mis en place. Un export au niveau de l'ensemble des services de l'établissement déclarés comme experts est possible via un accès administrateur.

